

Des speakerines et speakers professionnels du monde entier prennent la parole

De vraies voix de Suisse possédant une intelligence artistique



Un manifeste de

l'Association des speakerines et speakers professionnels de Suisse VPS-ASP



Vereinigung professioneller Sprecherinnen und Sprecher
Association des speakerines et speakers professionnels
Associazione degli speaker professionisti

en collaboration avec



Introduction :

Depuis le premier dessin gravé à la main sur la paroi d'une grotte, depuis la première note de musique, depuis le premier document écrit, les hommes ont ressenti le besoin d'exprimer leur propre intelligence artistique. L'acte de créer est dans la nature de l'homme et implique l'utilisation de son imagination et de sa vision de l'avenir - et en particulier de la voix humaine. L'utilisation aléatoire et non réglementée de l'intelligence artificielle représente un risque qui pourrait conduire à l'extinction de l'héritage artistique de la créativité et de la capacité d'émerveillement - un bien que les machines ne peuvent pas produire.

Afin de protéger et de préserver ce patrimoine, l'association des speakerines et speakers professionnels de Suisse VPS ASP s'est associée aux principales associations professionnelles et syndicats de l'UE - France, Espagne, Italie, Allemagne, Autriche, Belgique et Pologne - mais aussi Royaume-Uni, États-Unis et Amérique latine - et ont formé l'organisation UVA - United Voice Artists.

UVA s'efforce de travailler en étroite collaboration avec les décideurs, afin de mettre en place des réglementations qui concilient l'utilisation des technologies d'IA avec la créativité humaine ainsi qu'avec les règles de protection des données et les droits des artistes. Les initiatives politiques sont donc essentielles pour garantir les moyens de subsistance des artistes interprètes, qui dépendent d'un traitement équitable de leur travail et de leur contribution à la préservation de l'identité culturelle authentique de leurs communautés.

Objectifs :

Nous demandons aux politiciens et aux législateurs d'aborder les points suivants :

- Surveillance permanente des risques juridiques et éthiques inhérents à la conception, à la formation et à la commercialisation de contenus générés par l'IA,
- Nécessité d'adapter la protection des droits des artistes et le règlement de base sur la protection des données (RGPD) ou la législation suisse sur la protection des données (LPD et OPD), compte tenu du développement rapide des technologies d'IA en Europe.

Nos requêtes :

- **Protéger le travail et la créativité humaine des acteurs et des comédiens :**

Toute utilisation de la technologie IA pour la création et le clonage de voix humaines doit être soumise au consentement explicite des comédiens et des acteurs, qui doivent ainsi être en mesure de refuser l'utilisation de leurs œuvres (passées et futures) à des fins qu'ils n'ont pas expressément autorisées. Et ils doivent disposer de moyens simples pour garantir le respect de ce choix.

- **Respect des droits de propriété et des droits voisins :**

Actuellement, la technologie d'IA générative dépend fortement de la collecte en ligne d'échantillons vocaux pour améliorer ses capacités d'apprentissage, ce qui implique régulièrement la captation et l'utilisation illégales de données et de contenus protégés par des droits d'auteur. Ce processus ne vérifie pas si les données et les contenus peuvent être réutilisés ou non.

- **Protection des données personnelles :**

Les speakerines et speakers attirent l'attention des autorités de protection des données sur le fait que les technologies d'IA générative sont susceptibles de contenir des données personnelles "sensibles" (selon le RGPD, (Règlement Général sur la Protection des Données), les voix sont considérées comme des données biométriques ; et selon les articles 27 et suivants de la loi sur la protection des données, la voix fait partie des biens de la personnalité et est protégée en tant que telle) dans des contextes et à des fins qui n'ont pas encore été définis de manière précise ni transparente.

- **Harmoniser les droits à l'image, les droits de la personnalité et les droits de publication dans l'ensemble du bloc européen :**

Actuellement, il existe dans l'UE un patchwork de lois nationales qui laisse les artistes dans l'incertitude quant à la protection de leur visage, de leur voix et de leur image dans les applications commerciales.

- **Responsabilité pour les contenus générés par l'IA :**

La loi sur l'IA doit garantir que la responsabilité principale et la responsabilité des dommages éventuels incombent à la source des systèmes d'IA générative, aux fournisseurs des modèles de base et aux éventuels fournisseurs d'une application en aval.

- **Garantir la transparence de l'IA générative :**

Chaque voix clonée et/ou synthétique doit être clairement identifiée et traçable par un marquage spécifique et audible, afin que les utilisateurs soient conscients de l'origine de la voix qui s'exprime. Cette exigence est conforme à la disposition relative à l'identifiabilité du contenu généré par les systèmes d'IA dans le projet de loi sur l'IA de l'UE, mais elle doit encore être améliorée.

- **Durabilité d'un bien culturel :**

Les speakerines et speakers font partie du patrimoine culturel de leur communauté. Leur rôle dans la préservation de l'identité collective doit donc être protégé.

- **Mise en place d'un moratoire :**

Un moratoire sur l'utilisation des techniques de synthèse vocale et de clonage avec l'IA générative doit être introduit jusqu'à ce qu'une réglementation claire soit mise en place pour protéger les droits de tous/tes les speakerines et speakers professionnels et assurer la continuité de leur rôle culturel.

- **Établir un dialogue :**

Un dialogue ouvert et constructif doit être établi entre les studios, les speakerines et speakers et tous les autres acteurs de l'industrie afin de garantir que leurs droits soient respectés. Cela inclut l'introduction obligatoire de conditions contractuelles pour empêcher l'utilisation d'échantillons de voix humaine par des technologies d'IA génératives à des fins de formation sans le consentement actif des artistes interprètes/propriétaires.

Mesures :

L'Association suisse des speakerines et speakers professionnels ASP a élaboré les mesures suivantes afin d'atteindre les objectifs fixés au niveau national :

- Publication de ce manifeste en 4 langues (allemand, français, italien et anglais) et mise à disposition des membres ainsi que du public sur le site web du VPS-ASP (www.vps-asp.ch).
- Communiqués de presse dans trois langues nationales, qui augmentent la perception de la situation de notre groupe professionnel ainsi que de nos préoccupations auprès du grand public.
- Prise de contact avec des politiciens et des personnes publiques proches de nos préoccupations (protection des données, droits d'auteur) et qui peuvent les soutenir et les faire avancer sur le plan politique.
- Informer tous les partenaires du VPS-ASP (studios, agences, etc.) et leur demander de s'engager à soutenir les demandes formulées dans le manifeste.
- Éduquer, informer, soutenir ainsi que conseiller juridiquement les membres en ce qui concerne l'IA.
- Mise à disposition du bouton graphique comme garant de qualité à placer sur les sites web des différents membres, dans leur communication par e-mail et dans les médias sociaux, et avant tout, pour créer un lien direct avec le manifeste.
- Poursuite de la coopération intensive avec UVA - United Voice Artists - pour renforcer nos requêtes au niveau international.

Informations générales :

L'association des speakerines et speakers professionnels a été fondée en 1990 et compte aujourd'hui environ 250 membres. Son objectif est de défendre les intérêts de ses membres. Grâce, entre autres, à la mise en place d'un conseil juridique, à des programmes de formation continue, à la représentation vis-à-vis d'autres associations ou fédérations et enfin à l'établissement de relations constructives avec des partenaires tels que les studios, les producteurs et les agences de publicité.

Contact pour les demandes de renseignements :

Association des speakerines et speakers professionnels
Case postale
8031 Zurich

info@vps-asp.ch
www.vps-asp.ch

Bouton graphique en quatre langues :

**Künstlerische
Intelligenz**
Echte Stimmen aus der Schweiz
" Vereinigung professioneller Sprecherinnen und Sprecher
Association des speakerines et speakers professionnels
Associazione degli speaker professionisti
#artisticintelligence

**intelligence
artistique**
Des voix véritables de Suisse
" Vereinigung professioneller Sprecherinnen und Sprecher
Association des speakerines et speakers professionnels
Associazione degli speaker professionisti
#artisticintelligence

**intelligenza
artistica**
Voci vere dalla Svizzera
" Vereinigung professioneller Sprecherinnen und Sprecher
Association des speakerines et speakers professionnels
Associazione degli speaker professionisti
#artisticintelligence

**artistic
intelligence**
Genuine voices from Switzerland
" Vereinigung professioneller Sprecherinnen und Sprecher
Association des speakerines et speakers professionnels
Associazione degli speaker professionisti
#artisticintelligence